

*Politique alimentaire*

● (1220)

Le consommateur moderne s'inquiète aussi de l'augmentation du coût des aliments. Non seulement veut-il en avoir pour son argent, mais de plus en plus il se préoccupe de la fraîcheur des produits, de leur disponibilité et de leur qualité, et de l'importance croissante de la part du panier de provisions dans son budget. Je demanderais aux députés et à tous les Canadiens, de prêter une oreille attentive à mon exposé, où je souligne les objectifs fondamentaux d'une politique alimentaire qui est en place et fonctionne bien depuis un certain temps déjà.

Le premier et principal objectif de cette politique—celui qui a été et qui reste d'une grande importance tant pour le ministère que pour moi-même—est d'assurer aux consommateurs, en tout temps, des aliments de haute qualité à des prix raisonnables. Son deuxième objectif est de garantir aux producteurs efficaces un niveau de vie acceptable. Le troisième est de venir en aide aux pays dont les habitants ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. Enfin, le quatrième est de produire des denrées qui nous procurent un avantage concurrentiel au plan des exportations. Dans tous les cas, nous devons nous assurer que tous les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs travaillent équitablement et efficacement dans un climat de concurrence. Ces objectifs, nous les avons atteints et nous continuerons de le faire, mais l'évolution constante du climat économique à l'échelle nationale et internationale nous oblige à relever de nouveaux défis et à modifier sans cesse notre stratégie.

Il est évident que la mise en œuvre de cette politique doit dépasser le cadre de l'agriculture et des pêches pour englober les secteurs de la transformation, de la distribution et de la vente au détail. Et, chose très importante, elle doit tenir compte des intérêts des consommateurs. Si nous voulons atteindre les objectifs de notre politique alimentaire, nous devons continuellement revoir, remanier et mettre à jour notre stratégie. Nous devons, au besoin, créer de nouveaux programmes pour le commerce, la transformation, la distribution, la vente au détail, et le reste.

Dans le cas des produits agricoles d'exportation, dont les prix et les approvisionnements restent soumis aux influences extérieures, la situation mériterait non seulement qu'on discute de plans de stabilisation à l'échelle internationale, mais qu'on mette en œuvre. Permettez-moi de citer à titre d'exemple l'industrie laitière canadienne, qui ne pourra réduire sa dépendance à l'égard de l'appui financier du gouvernement que grâce à un marché ferme pour les produits laitiers à l'échelle internationale.

Quant aux produits destinés à la consommation intérieure, les producteurs doivent pouvoir compter sur une certaine stabilité de leurs revenus pour offrir aux consommateurs des aliments de qualité à des prix raisonnables. Certains programmes répondent déjà à une bonne part de leurs attentes: la loi sur la stabilisation des prix agricoles, la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la nouvelle loi sur le crédit agricole, mettent à leur disposition le type d'appui financier dont ils ont besoin. De plus, toujours au chapitre de la stabilisation des revenus, le gouvernement est prêt à créer et à mettre en œuvre des politiques qui favoriseront une mise en marché plus ordonnée et protégeront les marchés intérieurs des variations à court terme des prix mondiaux. Après étude de la

question, des programmes seront instaurés pour étendre la protection déjà accordée aux agriculteurs efficaces contre les incertitudes en matière de production, surtout dans les domaines de l'assurance-récolte et de l'assurance-bétail d'une part, et du renouvellement des ressources naturelles d'autre part.

Tout programme de stabilisation des revenus doit, bien entendu, comprendre un politique et des garanties en matière de commerce international. Notre politique commerciale sera évaluée de façon à ce que les consommateurs et les producteurs puissent bénéficier de mesures législatives rapides et efficaces lorsque des perturbations du marché international pourraient influencer temporairement nos marchés intérieurs. Il se peut que des mesures de protection différentes soient nécessaires à l'égard de certaines denrées dont l'importance économique est considérable dans certaines régions. Citons à titre d'exemple certains produits horticoles dont les possibilités de devenir concurrentiels sont excellentes, mais qui auront besoin d'aide pendant un certain temps pour atteindre ce stade.

Il nous faudra, sans aucun doute, négocier de meilleurs débouchés extérieurs pour nos produits agricoles qui jouissent d'un avantage concurrentiel. Nous devons également envisager la possibilité d'ententes internationales, à caractère multilatéral ou bilatéral, lorsqu'elles peuvent servir les intérêts de l'économie canadienne. Mais quels que soient nos efforts pour améliorer les conditions actuelles, notre détermination dans la poursuite des objectifs de la politique alimentaire ne saurait porter tous ses fruits sans que soient revus et remaniés nos systèmes de commercialisation. L'information sur les marchés doit être à jour et facilement accessible tant aux producteurs qu'aux consommateurs. A cet effet, le rôle des offices de commercialisation est certainement important. En plus d'étudier l'ensemble de la structure de commercialisation, nous examinerons selon certains critères, les secteurs de la transformation, de la distribution et de la vente au détail. Je suis certain que mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations saura en souligner quelques-uns.

Le pays est jeune encore, et j'ai l'intention de faire en sorte que le secteur agricole continue de croître pour que nous jouions un rôle de plus en plus important dans la solution du problème de la faim dans le monde. Nous avons un défi à relever. Le document que nous présentons à la Chambre aujourd'hui constitue une des mesures à prendre pour relever ce défi. On y examine en détail tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'une stratégie alimentaire concrète qui servira les intérêts non seulement des pêcheurs et des agriculteurs, mais de tous ceux qui sont impliqués dans la chaîne alimentaire, y compris, bien sûr, les consommateurs canadiens.

Cette stratégie souligne bien la nécessité de consulter les groupes intéressés. C'est pourquoi à l'automne, ou au début de l'hiver, j'organiserai, avec le concours de mes collègues des autres ministères intéressés, une réunion de travail pour étudier les incidences et l'orientation de la stratégie efficace décrite dans le document présenté aujourd'hui. Les représentants des associations du secteur privé seront invités à y participer afin que nous puissions amorcer des échanges productifs et suivis entre tous les secteurs de la chaîne alimentaire.

Je suis convaincu qu'en poursuivant le dialogue, nous pourrions donner encore plus de vigueur aux éléments de la politique alimentaire qui a si bien profité aux Canadiens jusqu'à